

Extrait du Registre des délibérations du **Conseil Municipal** de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi 25 janvier à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 17/01/2024

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Christelle BODIN (pouvoir à Dominique BAUDOUIN), Julien BONNET (pouvoir à Alexandre RAMBAUD), Déborah DUBUIS (pouvoir à Karine BOISSONNEAU), David JARRY (pouvoir à Thomas MICHONNEAU), Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET (pouvoir à Jean-Jacques GROLEAU).

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

N° 2024-001 QUART DE CREDITS 2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de payer les factures d'investissement afférentes à des travaux ; il y a lieu d'inscrire des crédits budgétaires avant le vote du budget primitif 2024.

Ces dépenses relevant de la section investissement, il est proposé que les sommes indiquées ci-dessous soient d'ores et déjà allouées afin de permettre le paiement des factures corrélatives.

Monsieur le Maire donne lecture de l'Article L1612-1 du CGCT lui permettant, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Travaux	Imputation	Montant
Voiries divers	0123/2152	7 500,00 €
	Total	7 500,00 €

Vu l'article L1612-1 du GCT,

Considérant l'intérêt pour la commune de Largeasse d'engager ces dépenses d'investissement

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer l'énoncé de cet article, effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces s'y rapportant,
- de prévoir les crédits au budget 2024,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 25 janvier 2024

Secrétaire de séance
Cécile SAUVETRE



Le Maire
Jean-Jacques GROLLEAU

